L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er. AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal, seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $40; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agents pour navires, les encanteurs et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements ne portent à l'année et à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice; ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

B. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
29, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

AGENCE de Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
8 janv—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS.—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts sont les mêmes.
1 janv FIELD & Co., 30, Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, mélasse en commission à B. H. Field & Co. à New-York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1 an

AVANCES faites sur les consignations adressées à nos amis à St Louis. MERLE, BEYLLE & Co,
8 fév 79 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er. septembre 1844—6p CHARLES ODIER & Co

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importeur en gros et en détail,
A L'ENSEIGNE DU MORTIER D'OR,
TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c &c.—A transporté son magasin du faubourg Delassize à l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, au bas au-dessus du bac de Gretna.
20 nov—1 an

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicamens spécifiques, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

AVIS.—Le soussigné devant partir, pour France vers le 15 d'avril prochain, prévient le public qu'il se charge spécialement de toutes réclamations relativement à l'indemnité de St. Domingue et autres, etc.
LS. DUVIGNEAUD, Avocat,
12 mars—1m Enc. Conti et Passage de la Bourse.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 46.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
W. Montgomery, J. B. LeBeau,
Edw. Sniff,
R. W. Montgomery
W. C. Squier.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
[illegible]

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de la charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel.
D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part de profits, sans encourir aucune responsabilité, et qu'au-delà du montant. L. MATTHEWS,
20 oct Président.

Perte de Certificat.
ATTENDU qu'un certificat de trente trois actions de la Compagnie de la France à coton à vapeur de la Louisiane, [illegible] au nom de Madame Veuve Olivier, a été égaré ou perdu — avis toute personne que cela pourrait intéresser, à faire valoir dans les trente jours qui suivront la date de cet avis, les raisons pour lesquelles un nouveau certificat ne serait pas émis conformément aux règlemens de la Compagnie.
Nouvelle Orléans, 18 mars 1845. B. F. GUEX, Secrétaire.
18 mars—45

Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1845.
Une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi 21 du courant, à 5 heures de la prés midi, au bureau de la Compagnie, encoignure des rues Canal et Carondelet. On désire de l'exactitude, attendu que des affaires importantes seront soumises aux actionnaires.
Par ordre du Président,
19 mars ADOLPHE LAFET, Secrétaire.

Le Docteur Baret,
A Transporté son domicile, rue St. Philippe No. 117, entre Bourbon et Dauphine. 28 mars—

NOUVAUTÉS DE PARIS!
Encoignure Royale et Conti.
MME VINCENT a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre les articles suivants:
100 chapeaux en paille Toscane, tout ce qu'il y a de plus fin et nouvelles formes
do de qualités ordinaires.
do de guipure et autres, grande nouveauté.
do paille de riz, très beaux.
15 capotes dentelles, article très fashionable.
15 douzaines capotes de batiste pour dames et enfans
10 cartons rubans de gros de Naples, écossais, ombrés et chinés
1 caisse mousseline imprimée, nouveaux dessins.
5 douzaines ombrelles, grande frange manche riche.
3 do parapluies.
2 do écharpes cachemire zéphir.
2 do châle barège et crêpe de Chine.
10 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.
AUSSI: Mouchoirs de batiste unis et brodés, cols et pèlerines brodés, dentelles valenciennes blanches et noires, blondes, gants de toutes espèces, fichus divers, bourses, peignes, bijoux d'acier, sacs, poupées, éventails, jarretières, et un grand assortiment de parfumerie de Montpelas.
Madame Vincent voulant quitter les affaires et partir pour France dans le courant de mai prochain, vendra toutes ses marchandises à des prix réduits C. VINCENT,
31 mars—3p Encoignure Royale et Conti.

Marchandises de Printemps.

Un splendide assortiment de jaconats français, batiste, Linons, Organdis, Mousseline, Dentelle, Batiste unie et rayée, Barèges et Balzorines, venant d'être déballés et fraîchement importés, à vendre à très bas prix.
C. M. SIMPSON, No 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York, un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches, de printemps sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, et qu'il vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:
Une caisse linon français, d'une yarde, bonne couleur (à 25 cents.

Une do	jaconat	do	31
Une do	do	do	37
Une do	do	do très riche,	44
Une do	linon-organdi, splendide,		50

1 Une caisse organdi brodé, à $4 la robe; mousseline française, riche, garantie bonne couleur, d'une yarde de large, de 25 à 50 et 53.
Deux caisses d'une extra riche, de 62 à 75 cents, qualité que l'on vend à $1 le mètre à Paris; 3 caisse forte toile d'Irlande pour famille; 3 caisses mouchoirs batiste fil, de 16 cents à $1 chaque; 3 caisses étoffes à mousquetaires, en coton et fil; 5 caisses bas et chaussettes, coton, couleurs mélangées, bleus et gris, bas soie et coton noirs.
Aussi—Pour en terminer—Un grand assortiment de calicot de 5 à 12 1/2 cents la yarde, couleurs garanties et d'un beau style—ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour familles et habitations. 1 mars

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 123.
LES soussignés, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Caledonia et Francis Depau, du Havre, les articles ci-après, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importé par navires Windsor Castle et South Carolina, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.
GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, coupes d'été, à très variées, savoir: double châle, double revers, simple châle, collet droit, forme chevalière, en valencias, cachemire d'été, poil de chèvre, basin, piqué uni, à raies satinées, et de diverses nuances.
CRAVATES, en batiste, pur fil, fil d'Ecosse, couttil, batiste, nouvel article, jaconat à carreaux, à raies et autres dessins des plus à la mode, écharpes et cravates en foulard.
GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blancs, gris, et diverses couleurs, de, en soie également de toute nuance.
CALEÇONS, à ceinture, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dito en tricot coton, article supérieur.
Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Pinaud.
16 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

AU MAGASIN FASHIONABLE.
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.
CORDEVIOLLE & LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, du Havre, un bel assortiment de marchandises convenables pour le printemps, comprenant les articles ci-après, savoir:
POUR HABITS ET REDINGOTTES.
Mérinos noir, laine cachemire, do extra fin, de do diverses nuances, drap d'été, nouvel article, cachemirette quité supérieure.
POUR PANTALONS.
Mérinos noir, uni, de gros grains, de façonné, do à raies, cachemir d'été, laine douce à carreaux et à raies de diverses nuances et dessins, drap d'été.
POUR GILETS.
Basin piqué blanc, de couleur, article supérieur, à carreaux, à raies et chiné; Valencias, cachemire d'été.
Coutil pur fil, blanc, uni, à raies, à carreaux, de couleur, de printanier, batiste nouveaux dessins et une infinité d'autres articles de meilleur goût et des mieux choisis.
N. B.—Ils attendent par les premiers arrivages la balance de leurs marchandises de printems et d'été, qui ne laissera rien à désirer, tant par leur grande nouveauté que par la supériorité de leur qualité. Ainsi qu'un bel assortiment de chapeaux, véritables Pinaud.

Kaufmann,
DOCTEUR EN MEDECINE
CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR,
Rue St. Charles, No. 110
16 mars—3p

HAVANE sur la Havane, à vendre par
16 mars J. M. CABALLERO, 37, Vieille Levée.

CAFÉ RIO—1400 sacs de première qualité, en cours du chargement de la barque Z. D. venant d'arriver et à vendre par GEO. GREEN & BRO.
69 Gravier.

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 1er AVRIL 1845.

☞ Hier, après une longue discussion, la Convention a rejeté dans son ensemble, la section répartissant la représentation sénatoriale. Tous les bons citoyens se réjouiront de ce vote, qui renverse d'un seul coup tout l'échafaudage d'iniquité à l'aide duquel on voulait annihiler l'ancienne population Louisianaise.

N'en déplaise au journal du soir, M. Salomon W. Downs ne parviendra point à donner le change, et il ne réussira pas davantage à repousser le reproche d'inconséquence qui lui est très justement fait.

Ainsi que nous l'avons établi, il y a entre les deux cas que nous avons cités similitude parfaite. D'un côté comme de l'autre il y a contrat. Or, puisqu'on a, dans un cas, allégué pour toute réponse à une réclamation l'existence du contrat, on devait, pour être conséquent, en faire autant dans l'autre. Cela est évident. Toutes les arguties du monde ne sauraient changer cette conséquence rigoureuse.

On allègue, il est vrai, que dans un cas, le contrat est onéreux; mais nous prouverons, si l'on insiste là-dessus, qu'il l'est encore plus dans l'autre.

Quant à la somme votée par M. Downs, pour annonces de terres publiques, il y a à dire ceci qu'à l'époque où l'on a passé la loi déterminant les devoirs de l'imprimeur de l'Etat, 1836, on n'avait point de terres publiques à vendre, et l'on ne pouvait par conséquent avoir la pensée de comprendre ces annonces de terres. Or, toute loi s'interprète, dans le doute, par l'intention manifeste du législateur; 2o qu'aux termes de la loi autorisant la vente, la publication des avis de terres, dans tout autre journal que la Gazette d'Etat, pour le premier district, était inutile, et que, par suite, la réclamation du *Courrier* à ce sujet n'était pas due; 3o que si M. Downs a voté cette allocation en notre faveur, ce que nous ignorons d'ailleurs, c'est qu'il savait bien qu'il n'y avait pas d'autre moyen de faire passer les allocations que contenait le même bill en faveur de ses amis.

Tout cela du reste est étranger à la question.

Il s'agit uniquement de savoir s'il y a ou non inconséquence à passer et à voter différemment sur deux questions parfaitement identiques; et la chose ne saurait être douteuse.

La justice de M. Downs ne tardera pas d'ailleurs à être proverbiale, et cette justice peut se résumer ainsi: *"tout pour lui et ses amis, rien pour ses adversaires."* Excellente répartition, comme on le voit!

THEATRE D'ORLEANS.
LE DRAME ET LE VAUDEVILLE.

Si l'opéra occupe une large place dans nos comptes-rendus, on n'en peut pas dire autant du vaudeville, encore moins du drame. Autant que notre mémoire peut nous servir, c'est à peine si nous avons, depuis le commencement de la saison, consacré au premier quatre ou cinq petits paragraphes, et le second a obtenu à peine autant de lignes. Eh! bien, nous avons eu tort, si nous en jugeons par une épreuve que nous venons de faire. Au lieu d'aller tout simplement jeter un coup d'œil dans la salle d'Orléans dimanche soir, comme nous le faisons les jours de drame, une inspiration nous a pris de nous y asseoir, absolument comme s'il était jour d'opéra; et vrai! nous nous en félicitons sincèrement encore à l'heure qu'il est, bien que cela nous coûte la peine d'écrire un petit bout d'article. Nous y avons passé l'une des soirées les plus agréables qu'on puisse imaginer, et nous sommes convaincus que la plupart de ceux qui s'y trouvaient, en ont dit autant. Nous avons tour-à-tour pleuré et ri, comme on pleure et comme on rit lorsqu'on va au théâtre, rien que pour son propre plaisir. Et le fait est qu'il y avait de quoi: MLLE. MARIA jouait dans le *Fils de la Folle*, et MME. CŒURIOT-STEPHEN se présentait pour la première fois sous l'uniforme du *capitaine Charlotte*; une charmante bouffonnerie à la façon de Déjazet après un drame de la façon de Frédéric Soulié, le rire étincelant, la tire à gorge déployée, après le serrement de cœur et les larmes!

Le Fils de la Folle n'est que la mise en scène d'un roman qui s'appelle, sauf erreur, *le Maître d'Ecole*; mais cela est saisissant, accidenté, palpitant au-delà de toute expression; et Mlle MARIA y déploie un talent d'une énergie et d'une profondeur rares. Il y avait si long-temps que nous n'avions eu le plaisir d'applaudir cette excellente actrice, que ç'a été en vue que sorte une nouveauté; nous avons mieux encore que par le passé goûté tout ce qu'il y a en elle de sentiment dramatique et d'émotion véritable. Ce double mérite donne aux inspirations de Mlle MARIA un charme tout particulier; elles sont toujours neuves, toujours fraîches; on sent que, si elles ont été préparées par une consciencieuse étude, elles naissent néanmoins avec une spontanéité toute électrique. C'est là ce qui explique l'impression profonde que l'artiste vous fait éprouver, quel que soit le rôle qu'elle aborde; c'est là surtout ce qui fait sa supériorité, ce qui assure son succès. Dans le rôle de Mme d'Etrigny, elle a, surtout dans la folie, des momens d'une effrayante vérité: sa physionomie, son jeu, son accent, ont je ne sais quoi de poignant qui vous frappe au cœur.

Mlle MARIA n'est pas du reste la seule qu'il faille citer dans ce drame. M. MONTASSIER, pour lequel nous sommes loin d'avoir l'admiration sans réserve qu'il sait obtenir parmi une portion du public, joue remarquablement le rôle de *Fabius*; il en saisit et en indique bien les nuances; c'est certainement un de ses meilleurs rôles, et il en a beaucoup. Mme RICHER, sous la simple robe de *Célestine*, est une petite gaillarde qui, ainsi qu'elle le dit elle-même, est de force "à vous mener par un petit chemin qui n'a pas de pierre." Elle a un air de mutine assurance et de froide raillerie, d'autant plus piquant, qu'on est habitué à voir Mme RICHER avec l'élégant costume et la réserve d'une dame de cour, quand ce n'est pas avec la timidité d'une jeune fille à son premier amour. Mlle Eugénie et MM. Mordant et Busher donnent fort bien la réplique à ces trois principaux personnages, et complètent un ensemble fort satisfaisant. Souvenez-vous du *Fils de la Folle*; quand vous verrez ce nom sur l'affiche, dirigez vous vers la rue d'Orléans; cela en vaut la peine, même lorsque vous seriez dilettante.

Souvenez-vous aussi du *Capitaine Charlotte*: ça doit être quelque frère du satané petit-duc de Richelieu ou du damné vicomte de Létorrières, à moins que ce ne soit une sœur de Mlle. Dangeville ou de Fifine Vaudoré. Le fait est qu'il y a là dedans de la juppe et de la culotte. Ce serait assez long à vous raconter; et puis c'est trop drôle quand ça se joue, pour que ça puisse l'être écrit en raccourci. Sachez tout simplement que Mlle. *Charlotte Clapier*, marchande de modes parisienne, fort lancée dans le régiment de Picardie, se trouve transportée à la Cour de Maria Francesca, reine de Portugal, transformée en un capitaine des pages ou quelque chose d'approchant, et jetée dans le plus diabolique imbroglio. Le capitaine prend mesure de corsages aux dames de la cour; la modiste se bat avec un spadassin et le blesse; le capitaine sauve la vie de la Reine et lui fait une déclaration d'amour; la modiste aime le mari de la Reine, et elle épouse, en fin de compte, un prince de .... Monaco! Et allez donc, la farce est jouée; et bien jouée, je vous le répète. Mme. Cœuriot-Stephen est merveilleuse de verve, d'entrain, de bonne humeur; capitaine-modiste, elle a la mine la plus friponne qu'on puisse imaginer, un de ces petits museaux, comme dirait Théophile Gautier ou J. J., un de ces petits museaux qui vous damnent très bien les princes de Monaco et autres. Elle rit, elle s'emporte, elle se bat; elle est jalouse, de tout cœur; elle vous fait rire vous, même jusqu'aux larmes. Nous ne savons pas si elle est aussi bonne dans d'autres rôles, mais certainement elle n'est meilleure dans aucun; c'est beaucoup dire pour ceux qui la connaissent. Mme. Richer a repris là de la meilleure grâce du monde le ton et les habits de cour; elle s'y plaît et elle y plaît. Que faut-il de plus? Mlle. Eugénie est une fort agréable Reine de Portugal; mais une Reine qui n'a guères appris son métier. Elle a bien raison de dire tout d'abord son rang; Caron ne le devinerait guères à ses manières. Enfin n'est pas reine qui veut; et n'est-ce donc rien que d'être jeune et jolie? Ces deux qualités rachèteraient les plus gros défauts.

Autour de ce charmant trio féminin se groupe un trio masculin qui a aussi droit à un ou deux mots: MM. Montassier, Mathieu et Devonville. Le premier est très convenable; le second cherche suivant son habitude à être comique et l'est quelquefois; le troisième n'a pas l'air de vouloir se donner la peine de l'être et ne l'est pas du tout. Quoiqu'il en soit, la pièce marche très bien; elle est très drôle, elle fait rire d'un rire homérique. Avis à ceux qui ne le dédaignent point. Pour notre part, nous avons à ces Dames et à ces Messieurs la reconnaissance la plus sincère pour la bonne soirée qu'ils nous ont fait passer, et nous avons cru devoir le leur témoigner de notre mieux.

☞ LA REINE DE CHYPRE.—Le succès de cet opéra va croissant à chaque représentation. L'ensemble gagne en perfection, et les artistes ne se négligent pas. *La Reine de Chypre* paraît ce soir pour la quatrième fois.

CHRONIQUE LOCALE.

PERTE DU DOUGLASS.—Le bruit a couru hier soir, que ce bateau à vapeur a frappé contre un chicot et sombré à 250 milles au-dessus de l'Embarras de la rivière Rouge. Il se rendait ici avec un chargement d'environ 700 balles de coton.

COUR CRIMINELLE.—John Miller, convaincu d'avoir volé $250 à bord du brick *Oceano* le 20 février—a été condamné à un an d'emprisonnement au pénitentiaire.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—Charles Cavender, accusé d'avoir volé un cheval; C. M. Horn, accusé d'avoir passé un billet faux de $50; Patrick Cosgrove, accusé d'avoir vendu des liqueurs sans licence, ont été envoyés devant la Cour Criminelle.

Divers vagabonds sont envoyés à la maison de travail.

CONVENTION.

M. Downs propose que la législature, lorsqu'elle fera la répartition de la Chambre, soit aussi autorisée à diviser les districts sénatoriaux ayant plusieurs sénateurs.

On demande le dépôt sur le bureau de cet amendement.

M. Wadsworth annonce qu'il fera une motion de reconsidération et se plaint de la partialité avec laquelle on a traité son district.

M. M. Tylor est d'avis qu'on abandonne à la législature la répartition future du Sénat comme celle de la Chambre, et il présente une résolution à cet effet portant "que le Sénat n'aura pas moins de 25 membres ni plus de 34; que l'on prendra pour base de répartition la population totale; mais qu'aucune paroisse ne pourra avoir plus d'un huitième de la représentation sénatoriale.

La Convention suivant lui a été influencée par divers motifs et l'on n'a point suivi de base fixe. Une répartition ainsi faite au hasard, suivant l'intérêt ou le caprice des membres, doit avoir de graves inconvéniens qui se dévoileront peu à peu. Il faut donc ouvrir la porte à toutes les modifications que l'expérience rendra nécessaires.

D'ailleurs les circonstances actuelles peuvent, doivent changer. A une époque future la force respective des districts ne sera plus la même. Et alors même que la répartition actuelle serait faite avec beaucoup de soin et d'équité, au bout de quelques années il s'y trouverait une grande inégalité.

Une règle invariable lui paraît donc souverainement injuste, car elle tend à introduire dans la représentation une inégalité graduelle toujours croissante.

Or s'il en doit être ainsi dans l'avenir même avec une répartition équitablement faite, à plus forte raison lorsque la répartition primitive consacre déjà des inégalités.

M. Downs demande le dépôt indéfini de cet amendement.

M. Claiborne espère que la motion de déposer ne prévaudra pas. L'amendement de M. Tylor est la seule chance qui nous soit laissée d'obtenir justice dans l'avenir; encore cette chance n'est qu'extrêmement incertaine. Mais enfin c'est la seule chance que nous ayons de corriger peut-être un jour le système de bourgs-pourris qui vient d'adopter la Convention. Ce serait une insupportable, une odieuse tyrannie que de vouloir rendre ce système permanent, et l'on ne comprend pas comment des hommes qui prêchent l'égalité en toute occasion, veuillent ainsi consacrer à toujours l'inégalité la plus monstrueuse.

La motion de déposer est adoptée par 29 oui contre 28. De sorte que le président pouvait en empêcher l'adoption.

L'amendement de M. Downs sur la division des districts sénatoriaux ayant plusieurs Sénateurs, est aussi déposé sur le bureau par 33 contre 28.

On adopte ensuite une disposition portant que lorsqu'une nouvelle paroisse sera créée, elle sera comprise dans le district sénatorial qui lui aura fourni le plus de territoire, ou tout autre—adopté.

On fait ensuite, à d'autres parties de la section diverses modifications insignifiantes.

M. Wadsworth se plaint encore de l'injustice avec laquelle on a traité le premier district.

M. Conrad présente un amendement tendant à n'assujetir les votans pour sénateurs au paiement d'une taxe d'Etat d'une piastre; il expose ensuite les motifs qui militent en faveur de son amendement. Déposé indéfiniment—49 oui, 12 non.

La question est maintenant sur l'adoption de la section telle qu'elle a été amendée.

M. Claiborne, s'essaiera point de lutter contre la majorité; il sait que c'est inutile:—il n'a d'autre but que de motiver son vote.

Nul principe n'a présidé à la répartition sénatoriale.—La seule base n'a été prise. Tout s'est fait arbitrairement au gré du caprice de la majorité. On n'a tenu nul compte de la propriété cette base indispensable de l'ordre social; on n'a tenu nul compte de la population, ce qui est cependant un principe démocratique. On n'a tenu compte que de son intérêt et de son caprice. A une portion de l'Etat qui a les deux tiers de la population et de la richesse, on ne donne qu'un tiers du Sénat! Les deux autres tiers du Sénat sont donnés à l'autre portion n'ayant que le tiers de la population. C'est une injustice criante, plus criante de beaucoup que la répartition de l'ancienne Constitution après les modifications introduites par trente deux ans d'existence. Si cette section était adoptée, elle créerait un mécontentement général qui compromettrait la tranquilité publique et ferait très probablement rejeter la nouvelle Constitution.

M. Preston fait ressortir l'injustice faite par la section au premier et au second district congressionnels, puisqu'on ne leur accorde que 11 sénateurs, tandis que 23 sont donnés aux troisième et au quatrième districts—lorsqu'il est notoire que les deux premiers ont plus de la moitié des votes électoraux, plus de la moitié de la population et, bien plus de la moitié des taxes de l'Etat. A cause de cette injustice, et aussi à cause de l'injustice faite à sa paroisse, il votera contre la section. Il est également opposé à toute répartition permanente des membres du Sénat. Dans son opinion la Convention devrait se borner à établir une base de répartition et en laisser le soin à la Législature.

M. Claiborne annonce qu'il demandera la reconsidération du vote sur la section, si elle est adoptée.

M. Miles Taylor votera contre la section, parceque les mauvaises dispositions qu'elle contient sont irrémédiables.

M. Wadsworth votera également contre parcequ'elle est le résultat d'une coalition.

M. Downs dit que la section n'est point injuste quoiqu'on en dise—et qu'elle est conforme aux vues d'une grande majorité de la Convention. Puis il fait un long discours sur le droit, la justice, l'équité et la bonne foi.

M. Kenner dit que la section contient la répartition la plus partiale qu'on ait jamais vue dans aucune assemblée délibérante. Non contents d'avoir obtenu l'ascendant dans la chambre, ascendant qui ne leur appartient pas légitimement, on a pris pour deux districts congressionnels, le double des sénateurs accordés comme par faveur aux deux autres districts.

M. Claiborne demande d'après quel principe un sénateur a été donné à Ste Hélène et Livingston, et un autre à Ste Hélène et Washington? Il est bien connu que ces paroisses n'y ont nullement droit. M. Claiborne cite ensuite d'autres paroisses, comme Jefferson, qui n'ont pas obtenu ce qui leur revenait. Enfin il fait ressortir par de nombreux exemples l'injustice de la section.

M. Saunders parle contre l'adoption de la section, parce qu'il est opposé à toute répartition sans base, parce que les dispositions de cette section sont injustes, et parce qu'elles portent l'empreinte d'une combinaison politique pour l'avantage exclusif d'un parti.

M. Lewis votera contre la section parce qu'elle distribue le pouvoir politique inégalement, injustement, et que la répartition qu'elle consacre ne repose sur aucune base, sur aucun principe. Il pense que si cette section était adoptée, la nouvelle constitution serait rejetée par le peuple.

M. Ratliff votera pour la section, il l'accepte comme on prend une femme avec ses défauts et ses qualités. Il repousse l'idée que la représentation sénatoriale ait été faite dans des vues de parti.

M. Conrad ne sanctionnera jamais la répartition injuste du Sénat, ni aucune constitution qui sera entachée d'un pareil abus de pouvoir.

MM. Splane et Mayo, comme M. Downs, nient avoir voulu diviser injustement la représentation sénatoriale de l'Etat. M. Mayo assure même que la section est parfaitement équitable.

M. Downs revient à la charge; il fait une sorte d'historique de la répartition sénatoriale, et soutient que le pouvoir y a été fort équitablement divisé. Au point de vue politique la répartition est sans reproche. D'ailleurs que les membres qui ont à se plaindre motivent leurs critiques et l'on verra à leur rendre justice. Mais qu'on ne rejette pas d'un seul vote toute la section. Quant à ses intentions elles sont et ont toujours été pures comme celles de l'enfant qui vient de naître, et il jure ses grands dieux que sa conscience ne lui reproche aucune injustice.

La section entière est mise aux voix et rejetée par 34 non contre 31 oui.

Une longue agitation se manifeste à la perte de ce vote et la Convention s'ajourne.

☞ L'honorable John Davis est le candidat whig pour la place laissée vacante au Sénat des E. Unis par la mort de l'honorable Isaac C. Bates. C'est une élection assurée.

GÉNÉREUX VICE PRÉSIDENTIELLE.—Une lettre de Washington affirme qu'avant l'ajournement de la session extraordinaire du Sénat, le vice-président M. Dallas a décidé que les Sénateurs avaient droit à l'indemnité de route pour la session extraordinaire. Aucun de ces Messieurs cependant n'a quitté les limites du district fédéral dans les quelques heures qui ont séparé la session ordinaire de la session extraordinaire; et pourtant chacun d'eux aura le droit d'empocher une indemnité dont la moyenne sera d'environ $700 par tête; ce qui fera un total de $35,000 à 40,000. C'est certainement fort beau de faire les choses grandement; mais nous doutons que la générosité gratuite de l'honorable Vice-Président ait beaucoup de succès auprès du contribuable dont ce magistrat distribue les deniers avec une si parfaite aisance.

Le Massachusetts et la Caroline du Sud.—La Chambre des Représentans du Massachusetts, dans sa séance du 19 mars, a adopté l'ordonnance suivante, relativement aux discussions engagées entre cet Etat et la Caroline du Sud:

"Il est ordonné que le comité auquel a été renvoyé le message du gouverneur relatif à la mission de l'honorable Sam Hoard, dans la Caroline du Sud, devra rapporter à la Législature des résolutions de la teneur suivante, savoir:

"Que le Massachusetts s'abstient pour le présent de toute action ultérieure dans l'intérêt de ses citoyens emprisonnés dans la Caroline du Sud, uniquement à cause de leur couleur, ainsi que de l'exercice de ses pouvoirs pour protéger le commerce de ses citoyens, attendu qu'il ne veut point faire la moindre violence à la Constitution des Etats-Unis, dont chaque jour il peut avoir à réclamer la protection en faveur de ses concitoyens;

"Que la Caroline du Sud ayant, par ses autorités constituées, fermé l'accès aux Cours des Etats-Unis à l'agent dans ses limites, il devient du devoir du gouvernement général d'assurer aux citoyens de notre république, pendant leur séjour dans d'autres Etats, tous les droits qui leur sont garantis par la Constitution des Etats Unis;

"Et que le Massachusetts demande maintenant, et continuera à demander, que le gouvernement général fasse dans la juridiction des Cours Fédérales tels changements, ou adopte telles dispositions de lois que tout citoyen du Massachusetts qui sera emprisonné dans un autre Etat pour le seul motif de sa couleur, soit autorisé à faire valoir, ses droits à la liberté devant les Cours des Etats Unis et à réclamer leur protection; et que nos sénateurs et nos représentans soient requis de ne perdre aucune occasion de rappeler ce sujet à la considération du Congrès.

Cette ordonnance a été soumise ensuite à l'examen du Sénat, et ce corps semble devoir apporter encore dans la question plus de réserve que la Chambre des Représentans.

"Après la lecture des résolutions de la Chambre, M. Adams, président du comité spécial auquel la question appartient, s'est chargé d'exprimer l'opinion de ses collègues. Le comité pense que, tant qu'il n'y aura point eu sur ce sujet de modification dans l'opinion des Etats-Unis, il est parfaitement inutile d'adresser de nouvelles réclamations au Congrès. Des jurisconsultes fort respectables, même à Boston, soutiennent que les lois de la Caroline du Sud ne sont pas inconstitutionnelles; et tant qu'il existera ainsi des opinions contraires dans cette question, il faudra la laisser reposer. Seulement on pourrait répandre dans le pays le document rédigé par le comité afin qu'il soit lu, examiné et jugé. Ce document exprime l'opinion unanime du Massachusetts. Il a déjà provoqué une réponse d'un membre du Congrès de la Caroline du Sud, qui a cru pouvoir s'exprimer au nom de l'Etat après l'ajournement de la Législature; et l'on doit se féliciter que ce défenseur reconnaisse déjà qu'il y a quelque chose à faire pour la Caroline du Sud. Du reste M. A. est disposé à laisser la question à la discrétion du Sénat. Sur motion, les résolutions sont renvoyées à un comité qui fera un rapport sur leur utilité."

UN PARLEUR.—Nous compterions bien aisément parmi nous d'abondans orateurs, mais nous n'en avons pas encore de la force d'un certain M. Pickie, Membre de la Législature du New-Jersey, qui a fait treize discours dans une seule séance et trente-un dans celle du lendemain! Un seul bill lui a fait prendre soixante-sept fois la parole!

IOWA.—Ce territoire doit, dans le cours de ce mois, décider par un vote, si le peuple accepte la Constitution qui a été rédigée par la Convention nommée à cet effet.

Une femme dans un puits—Un individu d'Auburn (New-York,) racontent à ce qu'il paraît de sa femme, s'est amusé à la jeter dans un puits où se trouve 25 pieds d'eau; mais la malheureuse a eu le talent de saisir la corde de ce puits; et elle a ainsi donné le tems aux secours d'arriver. Le mari peu galant fut d'abord arrêté, mais il est parvenu ensuite à s'échapper.

Suicide d'un ministre—Un jeune ministre, James Jackson, appartenant à l'Eglise Episcopale et résidant à Savannah, qui était allé au Sud pour rétablir sa santé, vient de mettre fin à ses jours en se noyant dans la Rivière Savannah, probablement dans un accès de folie. James Jackson était un orateur de la chaire assez distingué.

Variétés.

Paris, 23 février.

Ainsi que l'avaient prédit les prophètes, le carême devient chaque jour plus animé, plus brillant. La chronique parisienne se succombe sous le poids des bals, des raouts, et des fêtes qui éclatent de toutes parts. C'est en vain que nous voudrions échapper au bruit des violons et à l'entraînement de la danse; il est difficile de parler d'autre chose puisqu'on ne fait que cela. Si nous quittons le bal, nous tomberons infailliblement dans le concert, et, à moins de renoncer à écrire l'histoire, nous ne pourrons guère sortir de ce cercle dans lequel le monde tourne avec une ardeur charmante et une infatigable passion.

L'abus des concerts, les excès commis par la musique ont eveillé, dit on, la sollicitude de l'autorité. Le gouvernement se plaît à soulever de petites questions pour distraire ses grandes manœuvres. Le [illegible] n'est pas neuve, mais elle est divertissante. C'est [illegible] fait une loi pour rétrécir l'exercice de la chasse, on annonce maintenant une ordonnance qui défendra de mettre un frein aux instincts de [illegible] musicale. Les dilettanti seront obligés comme le gibier. Les chanteurs et les pianistes devront se pourvoir d'une autorisation, seront réglés, c'est-à-dire le talent et limitera le nombre des sérénades, à chacun d'eux aura le droit d'offrir au public.

Cette mesure-mon semble quelque peu une mascarade. Nous préférons l'abus des concerts à l'abus de l'autorité. Le domaine des arts doit être respecté. Les artistes ont le droit de partager aux bienfaits de nos conquêtes politiques, et après deux grandes révolutions, ce n'est pas trop que de prétendre, du moins, à la liberté du piano. Si les concerts abusent de leurs moyens d'action, c'est au public seul à faire justice en refusant l'impôt.

Mais, à côté de torts plus graves, l'ordonnance aurait encore l'inconvénient d'être intempestive et maladroite; on pourrait y voir une critique plus ou moins ingénieuse, car, c'est surtout au château que les concerts sont aujourd'hui plus nombreux que jamais. Depuis quelque temps, la cour se livre à un dilettantisme effréné. Deux ou trois fois par semaine, la chronique des Tuileries nous apporte un bulletin musical.—On chante dans la salle des maréchaux; on exécute des symphonies chez M. le duc de Nemours. La musique est en faveur et fait tous les frais des soirées royales et princières; le moment est donc bien mal choisi pour l'attaquer, et ceux qui ont eu l'idée de cette malencontreuse ordonnance ne songeaient pas, sans doute, qu'en déclarant la guerre aux concerts, ils se mettaient mauvais courtisans et ont presque commis un crime de lèse-majesté.

Mieux que les plus justes remontrances, cette impérieuse considération fera peut-être annuler le décret qui menaçait les récréations musicales de la France;—mais si, contre toute probabilité, les concerts restent assujétis au règlement qui leur impose limites, les bals seront toujours à l'abri de cette rigueur. Les salons peuvent abuser de leurs privilèges; là où l'on ne paie pas, l'autorité perd ses droits.

Parmi les nombreuses fêtes de la semaine, il en est une qui mérite d'être citée, on parle encore aujourd'hui du bal donné samedi dernier par Mme Edouard Caillard, dans un des plus beaux hôtels du quai Malaquais, tout près de l'Institut. Ce soir là, le froid, qui s'est si rudement réveillé de, ces quelques jours, avait déployé toute sa violence. Le quai offrait le triste et curieux spectacle d'une longue file de voitures arrêtées par les accidens de la gelée; c'étaient des chevaux abattus et blessés qui refusaient le service. Après de vains efforts pour ranimer ces attelages en déroute, il fallait bien prendre un grand parti. Les portières des voitures s'ouvraient et les danseuses se décidaient à faire le reste du chemin à pied sur le pavé glissant. C'est dans ces momens difficiles que les femmes les plus délicates et les plus faibles en apparence, révèlent toute la puissance de leur organisation et toute l'énergie de leur caractère. Bravant l'âpreté de la température, elles refusaient de s'envelopper dans leurs pelisses pour ne pas gâter leur toilette de bal; elles rejetaient le capuchon protecteur, qui aurait détruit la grâce de leur coiffure; elles marchaient résolument, ou plutôt elles rasaient le sol, comme des sylphides, vêtues de gaz, légèrement parées, le sourire aux lèvres et les épaules demi-nues. On souffrait à les voir,—mais elles ne pensaient qu'au plaisir d'arriver au bal, belles et rayonnantes. Si quelques unes d'elles tremblaient, ce n'était pas de froid, c'était la peur que le vent ne dérangeât les boucles de leur chevelure.

Cet épisode a redoublé l'élan et la gaîté de la fête, qui a été vraiment ravissante et telle qu'elle devait être dans une maison où l'on sait faire l'emploi le plus élégant et le plus noble d'une grande fortune, honorablement acquise dans les hautes entreprises financières. Sous la baguette d'une gracieuse fée, l'hôtel du quai Malaquais s'était transformé en palais de fleurs. Le printemps régnait partout dans cette somptueuse demeure. Les escaliers, les vestibules étaient des jardins fleuris, les salons étaient inondés de fleurs rares et précieuses, de fraîches guirlandes couraient sur les lambris, encadraient les glaces et soutenaient les lustres; les bougies étincelaient dans des touffes de roses et de camélias.

C'est ainsi que pour recevoir Louis XIV, le château de Chantilly fut tapissé de jonquilles;—et il y en avait pour deux mille écus, dit Mme de Sévigné,—dans cette mémorable fête où la marée se faisait attendre à l'heure du souper, Vatel, l'héroïque Vatel se donna la mort.

Comme nous l'avons prédit à l'époque de leur publication, les délicieuses romances de Frédéric Bérat défraient cet hiver le dilettantisme des salons. Dernièrement encore, dans une soirée musicale donnée par le docteur Lacorbière, une de ses heureuses inspirations, *André et Marie*, composition pleine de grâce et d'expression, a été chantée avec le plus grand succès par Mme Emmanuel Gonza'ès, un des talens les plus vrais et les plus distingués dont l'art est redevable au monde. La voix si fraîche et si pure de la gracieuse interprète de Frédéric Bérat a prêté ensuite tout son charme à l'air de *Fernand Cortez* "Je n'ai plus qu'un désir," ainsi qu'à un joli duettino d'Offenbach.

On ne joue pas la comédie seulement à l'hôtel de lord Cowley. Une représentation dramatique très remarquable a eu lieu dernièrement rue de Douane, derrière le Château-d'Eau, dans un nouvel établissement ouvert et destiné à toutes sortes de réunions et qui est parfaitement disposé pour bals, repas de corps, assemblées d'actionnaires, comédie de société, conférences politiques, distributions de prix, noces et festins, etc. etc.—Les compositeurs de l'imprimerie du *Siècle* ont donné, il y a quelques jours, dans ce local, un bal au bénéfice de la veuve d'un de leurs camarades.—M. Artus, l'habile auteur de la ronde si populaire des *Bohémiens*, s'était associé à cette bonne œuvre en conduisant l'orchestre.—Dans le Casino de la rue de la Douane de vastes et beaux salons sont mis à la disposition des amateurs, et décorés selon l'importance de la fête et le prix de la location. A la soirée dramatique dont nous parlons se trouvaient réunis de nombreux représentans du faubourg Saint-Germain, l'élite de la Chaussée-d'Antin et une foule d'écrivains et d'artistes. Le spectacle a été précédé d'un concert; il y avait de bons chanteurs, et le piano était tenu par M. Adam. On a joué ensuite le *Mari de la Fauvette*, opéra-comique en deux actes, qui obtint jadis beaucoup plus de succès au Théâtre de la Renaissance. L'auteur de la musique est M. le comte Dufort, compositeur habile et chanteur plein de goût. M. Dufort a pris part à la résurrection de son œuvre; il a très bien chanté le rôle du ténor. Mme Hébouin, qui remplissait le rôle de la Fauvette, s'en est acquittée avec un talent très distingué.

Nous parlions tout à l'heure du bal des fleurs;—la fête donnée jeudi par madame la marquise E. de L... pourrait être appelée le bal des diamans. Toutes les pierreries de Paris semblaient s'être donné rendez-vous à cette soirée, les assistans étaient éblouis et fascinés. Un connaisseur, à qui l'on aurait pu dire sans doute:—"Vous avez été orfèvre, M. Josse," estimait à dix millions les diamans qui étaient là. Et, chose rare! il n'y avait pas dans toute la société une seule pierre douteuse.—Vous savez que les faux diamants sont très estimés par certaines vanités médiocrement opulentes, et par quelques maris assez imprudents pour courir les chances d'une haute économie dans leur ménage, sans savoir parfois à quels dangers ils s'exposent!

Un baron entre deux âges et passablement calculateur, avait une femme jeune, blonde, charmante et coquette, qui a été pendant les cinq ou six dernières années un des plus gracieux ornemens des réunions parisiennes. Jamais union ne fut plus mal assortie sous divers rapports. Une seule fois dans sa vie, le baron avait négligé l'occasion d'augmenter sa fortune. Le penchant de son cœur s'était trouvé en guerre ouverte avec son amour des richesses. Dans ce combat inégal, l'avarice succomba. Il pouvait épouser une riche héritière, mais il était amoureux, et après une vaillante résistance, il avait accepté le sacrifice et s'était permis le luxe de prendre une femme sans dot.

Mais après cet acte de folie,—c'est ainsi qu'il appelait gaiment son mariage, le baron s'était renfermé plus étroitement que jamais dans son système économique. Il avait voulu faire comprendre à la baronne qu'une femme sans dot devait faire très peu de dépense, être modeste dans ses atours et surtout se résigner à ne pas avoir de diamants.

Les diamants étaient l'épouvantail du baron: ce mot seul de diamant le faisait frémir. Il ne comprenait pas qu'il y eût des gens assez fous pour employer à l'achat de cette ruineuse futilité de grosses sommes qu'ils pouvaient placer à sept ou huit pour cent dans de bonnes affaires.

En revanche, et par une contradiction bien naturelle, la jeune et belle baronne était passionnée pour les diamants; elle en demandait avec tant d'instances charmantes, avec tant de grâces ingénieuses, que le trop faible époux finit par lui faire hommage d'une parure de diamants—faux.

C'est ainsi que le baron avait mis d'accord son amour et son avarice. Après avoir accompli cette belle action, il se reposa dans la confiance d'un bonheur que rien ne devait troubler, car il pensait que sa femme ne devait jamais se douter de la ruse.—Les diamants étaient fabriqués avec tant d'art!

La baronne en effet ne dit rien, ne témoigna aucun soupçon, et continua de porter sa parure jusqu'à son dernier bal, c'est à dire jusqu'au jour fatal où la mort vint la frapper dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. Ce triste et déplorable événement, qui a mis bien des cœurs en deuil, date des premiers jours de l'année.—Après avoir donné des larmes sincères au malheur qui l'accablait, le baron s'empressa de se défaire de tout ce qui avait appartenu à une épouse adorée. Il ne voulait pas conserver des objets qui lui auraient rappelé de trop cruels souvenirs. Son exquise sensibilité se refusait à cette épreuve. D'ailleurs tous ces objets avaient une certaine valeur bonne à réaliser argent comptant.—Quant à la parure de faux diamants, le baron pensait bien en retirer pour le moins cent écus; il la mit en vente avec cet espoir, et quelle ne fut pas sa stupeur, lorsque du premier mot on lui en offrit trente mille francs!

Il crut que l'acheteur se trompait, et dans sa loyauté, il lui fit remarquer que les pierres étaient fausses.

—Vous voulez rire, lui répondit l'acheteur. Ce sont bien des diamans fins et de la plus belle eau.

Cruellement intrigué, le baron alla chez plusieurs joailliers, qui tous lui déclarèrent que la parure était composée de diamans véritables.

Et cependant il était bien sûr de n'avoir acheté que des diamans faux!

La métamorphose cachait un mystère ... jeta le baron dans de profondes et mélancoliques réflexions sur le danger de vouloir tromper les femmes. Mais se consola en vendant les ... au prix ... Son malheur, ... il ... avait ... parts quarante mille francs ... d'une façon très avantageuse.

Les étrangers ont ... ils arrivent ... vement général ... M. Macnamara ... un second ... du faubourg Saint-Honoré. ... sujet ... la véritable nationalité de M. Macnamara, ... qu'il est Irlandais ... comme nous l'avions prévu ... M. Macnamara est presque Français, ... sa famille, ayant suivi le Stuart dans l'exil, s'est établie en France, où elle a ... la carrière des armes, et l'aïeul de M. Macnamara ... deux gentilshommes ... le grade de vice-amiral et ... lieutenant-général des armées navales.

Madame la princesse ... fait disposer son jardin de façon à pouvoir le transformer en salle de bal ... Les jardins d'hiver deviennent l'art à la mode. Un des plus ... financiers les plus célèbres se donne ce luxe ... l'habitation charmante qu'il fait construire ...

Quelques écrivains ... se font ... d'élégantes maisons et se lancent dans ... du monde qui alimente leur imagination;—d'autres, plus modestes dans leurs allures, préfèrent la retraite, si favorable aux travaux de l'homme de lettres, qui, après avoir beaucoup vu et beaucoup appris, n'a plus qu'à écrire sous la dictée de ses souvenirs. Autrefois, les écrivains qui cherchaient le recueillement et le silence d'une vie paisible pouvaient choisir parmi les nombreux monastères, où ils étaient admis en qualité de pensionnaires libres;—aujourd'hui, les couvens sont devenus rares, mais pourtant on en trouve encore. Il y a sur l'extrême frontière du faubourg Saint-Germain, rue Plumet, une communauté dirigée par M. l'abbé Magalon. Là se sont retirés plusieurs hommes d'esprit qui ont fait leurs preuves, et entre autres l'ingénieux auteur des *Mémoires de la marquise de Créqui*. Cet écrivain est assez original dans ses habitudes; il écrit dans son lit, les épaules couvertes d'un épais tartan et la tête ornée d'un magnifique bonnet blanc, attaché sous le menton et garni d'un volant de mousseline plissée.—C'est dans ce singulier costume qu'il travaille sur un pupitre qui a eu l'honneur d'appartenir au fameux Cagliostro.

Dernièrement une dame patronesse, quêtant pour une œuvre de charité, se présenta dans la pieuse maison de la rue Plumet. Elle entra dans la chambre de l'écrivain et le trouva affublé de son bonnet et de son châle. Il était dans le feu de la composition, et se voyant dérangé, il laissa échapper un geste d'impatience.

—Ah! *madame*, c'est pour les pauvres!—dit timidement la quêteuse.

Voilà l'anecdote qui fait depuis quelques jours les délices de l'Abbaye-aux-Bois.

Puisque les titres de fraîche date redeviennent à la mode, puisque l'on se met à faire une aristocratie toute neuve, il faut bien que nous nous mettions en règle avec l'art héraldique.—Soyons de notre époque.

De graves erreurs ont été commises dans la description des armoiries de M. le duc Pasquier. On a dit, et toutes les voix de la publicité se sont empressées de répéter que le noble auteur de *Grimou* (ou le *Portrait à finir*, vaudeville en un acte) portait:—de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et *en point* d'une licorne de même.

Ce paragraphe a dû faire frissonner Mery,—qui est non-seulement un excellent poète et un charmant romancier,—mais encore un des hommes de France qui savent le mieux le blason.

Quant à M. le duc Pasquier, il ne s'est peut-être pas aperçu des fautes que nous avons soulignées. En général, les grands seigneurs de nouvelle création ne savent pas ce qu'ils portent, et ils seraient parfois fort embarrassés d'expliquer leur propre blason.—Nous lui dirons donc que c'est son chevron qui est accompagné de ses deux croissants,—et non pas ses gueules qui en sont accompagnées. Les gueules indiquent l'émail, c'est-à-dire la couleur de l'écusson, le fond sur lequel se détachent les pièces, les figures qui seules l'accompagnent. *En point* est un solécisme héraldique; il faut dire: à la pointe. Le chef désigne le haut de l'écu, la pointe en le nom que l'on donne à la partie inférieure.

En retour de cet avis, nous ne demanderons pas à M. le duc Pasquier de quel droit et à quels titres il porte dans ses armoiries l'antique chevron, la fabuleuse licorne et les croissants qui représentaient jadis le nombre d'étendards conquis en Palestine. Du temps des croisades, ni les Pasquier ni les Grimou n'existaient. Sur l'écusson de M. le chancelier, les croissants ne peuvent indiquer que le quartier de la lune qui a éclairé sa nouvelle et singulière élévation. Mais pourquoi donc prendre ces vieux insignes qui jurent avec la date de vos lettres de noblesse, lorsqu'il eût été si facile de vous composer des armes parlantes, faisant allusion aux mémorables événements de votre carrière, à vos sermens, à vos piquants vaudevilles et à ce dévoûment inaltérable, dont tant de gouvernements ont éprouvé la solidité.

La manie des titres conduit à l'usurpation. Une foule d'amateurs plantent résolument un arbre généalogique et se créent gentilshommes de leur autorité privée. A ce sujet, nous trouvons un portrait parfaitement dessiné dans un livre nouveau que vient de publier M. Charles Nisard. Le voici: "On ne sait pas au juste d'où sort Marcel. Les uns le disent fils d'un tailleur, les autres d'un menuisier, les autres d'un maçon, les autres d'un gantier; on a des raisons de croire que cette dernière est vrai. Quoi qu'il en soit, il est fils de quelqu'un; voilà l'essentiel. A la mort de sa mère, il se trouva possesseur d'un gros héritage, et comme il avait l'instinct des grandes choses, il ne tint qu'à lui d'y aider, et il le fit en conscience. Avec son nom bourgeois, on l'eût pris pour le premier venu; il se tira de pair sa propre grâce, et, afin de dépister les curieux, il passa la mer. Un séjour d'un an ou deux en Angleterre lui donna ce ton étranger qui sied si bien à un fils de famille et qui impose au commun. A Londres, il baptisait ses gens du nom de Lafleur, Bourguignon, Champagne; à Paris, ce sont John, Tom, Dick, et ceux-ci l'appellent Milord. On pense bien que depuis son retour Marcel ne connaît plus ses anciens amis; mais il en a d'autres dont le moindre est quelque chose, comme un duc et pair, car il n'aime pas le peuple; et tout est peuple, selon lui, qui n'est pas ce qu'il se croit être. Il a un hôtel, des chevaux; on le voit à tous les sports où il tient des paris, les perd et les paie, absolument comme s'il oubliait qu'il est gentilhomme, et Dieu sait s'il oublie jamais! Qu'il boive, qu'il mange, qu'il marche, qu'il dorme, il ne doute pas un moment que ce soit un baron qui boive, qui mange, qui marche ou qui dorme. S'il arrive que des artisans viennent à troubler son sommeil en cassant ses vitres: Voyez, dit-il à John; si ce sont des manants, qu'on leur donne du bâton; si ce sont des gentilshommes, qu'on dise que j'y vais. Il répond aux trembleurs qui pronostiquent des révolutions: Eh bien, nous ferons comme nos ancêtres, nous irons à Coblentz. Il songe à se faire graver des armes: Lesquelles? Une paire de ciseaux, un compas, une truelle? un gant? ce serait l'aveu de son origine. Que dis-je? Ne serait-ce pas l'emblème d'un défi porté à quiconque s'aviserait de sa noblesse? Marcel, prenez le gant!"

Cassez Luchis, tel est le titre du livre où nous avons pris ce passage, et dans lequel on trouve une foule de physionomies contemporaines: hommes politiques, financiers, dandys, parvenus, faux nobles, faux littérateurs et il y en a quelques uns qui se préten-dent auteurs ou du moins collaborateurs dans toutes les œuvres considérables et poussent cette manie jusqu'à s'attribuer une part dans les opuscules les plus chétifs, les plus humbles, comme ce feuilleton, par exemple.

Ce soir, —c'est-à-dire au moment où ces lignes sont sous presse,—le théâtre de l'Opéra-Comique se transforme en salle de bal; après avoir joué leurs rôles d'ingénues, de coquettes, de reines et de soubrettes, les actrices les plus distinguées de nos diverses scènes remplissent les fonctions de dames patronesses. Les acteurs les plus tragiques et les plus divertissans se renferment dans la gravité que leur impose le titre de commissaire. Il y a foule sans doute à cette fête, où l'on passe en revue l'armée dramatique au grand complet, en se mêlant à ce monde artistique, joyeux et gracieux, spirituel et charmant...

Tout nous présage que le jeudi de la mi-carême sera magnifique. Les mascarades s'organisent; les curieux et les polkeurs s'apprêtent à s'étouffer dans les bals publics; les invitations pleuvent pour les bals particuliers. Presque toutes les lettres qui vous convient aux fêtes de ce beau jour portent en post-scriptum:

"Vous êtes prié de vous travestir".
Les plus impérieuses disent:
"On ne sera reçu que travesti".

Cette dernière formule est la meilleure, car, en fait de travestissemens, la règle doit être générale; les exceptions ne peuvent être que fort désobligeantes pour les personnes qui veulent bien prendre un costume pour se conformer à l'invitation, mais qui n'entendent pas se donner en spectacle.

De tous ces bals de la mi carême, un des plus curieux sera sans doute le bal travesti de madame la comtesse Merlin. On se rappelle quel succès eut la fête de l'année dernière à pareil jour. On parla surtout, et l'on se souvient peut-être encore, de la fameuse contredanse des oiseaux. Huit dandys emplumés s'étaient donné le mot pour former un quadrille; chacun d'eux représentait un volatile,—un héron,—un serin,—un aigle,—une chauve-souris,—un coq,—un pierrot,—un vautour,—un perroquet.

Ces mêmes huit dandys doivent se trouver bien embarrassés cette année! Ils ont une réputation à soutenir, et ce n'est pas facile. Que trouveront-ils de plus ingénieux que leurs plumes? Comment ne pas succomber sous d'aussi beaux antécédens? Peut-être se repentiront-ils aujourd'hui d'avoir montré tant d'esprit l'an dernier.

Un travestissement est presque toujours indiscret; il révèle le caractère, il dévoile les prétentions, il trahit parfois certains secrets de la personne qui le porte. Malgré tout le soin que l'on prend de bien choisir, il est rare que l'on ne tombe pas dans quelque erreur, causée par une opinion trop avantageuse de soi-même. Un petit homme se gratifiera volontiers d'un costume majestueux. Les femmes qui ont atteint l'époque de la vie, communément appelée l'âge de raison, croiront se rajeunir en adoptant le costume de bachelette ou de page. On dépasse quelquefois le but en voulant trop bien cacher des imperfections irréparables; mais plus souvent encore on prête à la raillerie par excès de confiance dans un mérite absent. La manie de déployer une originalité piquante est un travers bien dangereux aussi: le déguisement qui veut être trop spirituel manque ordinairement son effet, et n'arrive qu'à un déplorable *fiasco*. Pour les personnes qui trouvent plaisir ou qui ont intérêt à étudier et à bien connaître le monde, il n'y a pas de terrain plus favorable qu'un bal travesti. Aux célibataires qui ont le projet de se marier, nous conseillerons de ne fixer irrévocablement leur choix que sur une demoiselle ou veuve qu'ils auront vue ou observée dans les divers apparetis de trois ou quatre travestissemens.

Le bal travesti peut aussi donner lieu à des méprises plaisantes.

M. et madame de B.... sont deux époux encore jeunes, riches, brillants et dissipés. La bonne harmonie ne règne pas dans leur maison. Chacun d'eux va de son côté. Ils s'avouent réciproquement qu'ils ont commis une double erreur et ils tâchent de vivre en paix, ou du moins de n'être troublés que par de rares tempêtes. Dans le traité qui règle leurs rapports, ils sont convenus de se faire bon visage dans le monde et de jouer autant que possible la comédie du bon accord et de l'union parfaite.

Mardi dernier, M. et madame de B.... étaient allés au bal travesti donné par M. B...., un des demi dieux de la finance.

M. de B.... était en seigneur vénitien du seizième siècle.

Madame de B.... portait le costume des femmes de la cour sous le règne de Louis XV.

Entourée de ses flatteurs, madame de B.... moissonnait de nombreux complimens sur sa toilette. Le mari survint, et madame de B.... trouva piquant d'échanger à lui adresser aussi un compliment en présence d'une douzaine d'auditeurs.

—Monsieur, lui dit-elle, tout le monde trouve que ce travestissement me sied à merveille. Quel dommage que l'on ne s'habille plus ainsi tous les jours! J'étais née pour porter la poudre et le costume du temps de Louis XV, qu'en dites-vous?

—Oui, madame, répondit gaîment le mari; je suis parfaitement de l'avis de tout le monde et du vôtre: ce costume vous sied à ravir, et il est vraiment fâcheux que vous ne soyez pas née cent ans plus tôt. PIERRE DURAND.
(*Siècle.*)

Les amis et connaissances de feu NOEL JOURDAN, décédé le jour même, sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles aujourd'hui, 1er avril, à 4 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire No 116, rue Bourgogne.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
Grande Loge de l'Etat de la Louisiane.

Il a plu au Créateur, dans sa sagesse, de retirer de ce monde notre digne et bien aimé F∴ NOEL JOURDAN, R∴ et S∴ M∴, membre du chap∴ de R∴ A∴ et de la R∴ L∴ l'Etoile Polaire.
Les vénér∴ des L∴ sont invités à faire convoquer les FF∴ de leurs atel∴ respectifs et tous les maçons de l'O∴ sont généralement priés d'assister à son enterrement qui aura lieu, ce jour, mardi, à quatre heures P. M.
Le corps de notre F∴ est exposé chez lui, rue Bourgogne.
Par ordre du G∴ M∴,
F. VERRIER,
Grand Secrétaire.

[illegible] notre T∴ C∴ et bien aimé F∴ NOEL JOURDAN ... les MM∴ de l'Ord∴ ... sont priés d'assister à ses funérailles ... après midi à 4 heures précises Son corps est exposé à son domicile rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.
Par mand∴ de la R∴ L∴ M. MEILLEUR, Secr∴

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire United States, Swanton, New York, Bailey & Baxter
Navire Ann Armstrong, Graham, Liverpool H C Cammack & co
Brick Bark Charlotte Harrison, McIntyre, Glasgow Bailey & Baxter
Brick Washington, Dyer, Philadelphie, Toby & Bogert
Steamer Diana, Brooks, Pittsburg, capitaine

ARRIVES

Navire Middlesex, Grozier, Boston.
Goel. Agiane, Gly, de la côte
Goel. Marie, Pelvière de la côte
Goel. Waccamaw, Vincent, Charleston
Goel. Brazos, Wood, Charleston.
Brick Helen McLeod, Lantis, New York.
Barque Warwick, Weeks, Boston
Barque Mary and Jane, Fitner, Philadelphie
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile
Steamer Corinne, Leathers, Natchez.
Steamer Juniata, Choate, Lafourche
Steamer Uncle Sam, Van Busen, Louisville.
Steamer Talma, Sturgeon, Louisville.
Steamer Eutrepriss, Mumford, Grenada.
Steamer Montgomery, Ballard, Mobile.

EN CHARGE AU HAVRE POUR LA N. ORLEANS
Navire Clinton, Hartley, devant partir le 15 mars, Magnolia, Gray, parti le 17 février Verta, Soubry, parti le 19 février, Ashland, Williams, prêt à partir le 20 février, Tyrone, Spear, devant partir le 10 mars, Dunbarton, Piddleton, devant partir le 30 mars.

EN CHARGE A BORDEAUX POUR LA N. ORLEANS
Navire Mozart, Lewis, parti le 6 février, Prentiss, Hopkins, parti le 10 janvier, Columbia, Trussell, parti le 1 janvier, Naviano, Randich, parti le 18 janvier, Henry Reves parti le 2 février, Barque Suwarrow, Snow, parti le 16 février.

DERNIERES DATES.

Boston	mars 22		Londres	mars	3
New York	mars 21		Liverpool	mars	4
Philadelphie	mars 23		Paris	mars	2
Baltimore	mars 24		Havre	fév	26
Washington	mars 24		Bordeaux	fév	15
Charleston	mars 26		Vera-Cruz	fév	15
Havane	mars 19		Mexico	fév	12
Galveston	mars 18		Tampico	mars	1

☞ Quoique l'on puisse dire, l'huile de Tanners possède des propriétés supérieures, à tout autre article qui rend le cuir à l'épreuve de l'eau, très flexible et durer beaucoup plus longtemps. C'est la meilleure préparation pour les bottes et souliers que l'on puisse trouver. Vendu au No 59 rue Poydras.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire Autrichien, Elisawetta, capt. Craglevich, ne seront responsables des dettes que l'équipage du dit navire pourra contracter.
1 avril BLANCHARD EIMER & Co.
24 Bienville

☞ Le navire Narragansett, capt. Deschecho, du Havre, commencera demain à décharger ses frets. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront envoyées à la Douane à leurs frais.
28 mars—6 F. FOUTZ, 94 Douane

OFFICIEL.
Bureau de l'Auditeur des ventes à l'encan,
Nouvelle Orléans, le 1er. avril 1845.

Conformément à la première section d'un acte intitulé: "acte pour créer la place d'Auditeur aux ventes à l'encan dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets", approuvé le 18 mars 1839.

Je certifie que les personnes suivantes ont été nommées encanteurs dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans et qu'elles se sont dûment conformées aux dispositions de cet acte—savoir:

A. Abat,	L. A. Gardel,
J. B. Blache,	John Hewlett,
M Barnett Jnr.	Wm F. Hyde,
J. A. Bonneval.	Jos. Le Carpentier
W. Berger,	Jacob Levy,
John M. Bach,	G. Legendre,
J. W. Behan,	C. A. Labuzan,
Peter Cenas,	Charles Maillot,
F. M. Cronat,	J. A. Noble,
Felix Connelly,	F. H. Petitpain,
L. E. Chalbonnet,	John F. Phillips,
A. Devell,	H. S. Saucier,
Jos. Depeer,	Claude Samory,
F. Fernandez,	P. E. Tricou,
Anthony Fernandez,	Norbert Vignié,
J. W. Furness,	C. C. Whitney.

1 avril—4 R. TOLEDANO Auditeur

ATE. BARRAUD, COIFFEUR,
Encoignure Royale et Orléans, No. 233.
A L'HONNEUR d'informer les Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de parfumerie et autres articles, et voulant partir pour France, il est déterminé à vendre à très bon marché et même au prix coûtant: on trouvera chez lui un joli assortiment de cravates, d'été, pour hommes; chemises toile, devant batiste; bretelles, cols, cravaches, gants pour hommes, gants longs et courts, mitaines pour dames, éventails, ombrelles, bijouterie, lingerie, foulards, poupées et autres jouets d'enfants fleurs, pr. mariées, boîtes à nécessaires pour hommes et pour femmes, pour voyage dito, de toilette et à ouvrage, parfumerie, brosserie et postiche en cheveux, de tout genre, pommade Barraud pour faire pousser les cheveux. 1 av—6

M. l'Editeur.
Veuillez prié de recommander les personnes suivantes comme candidats à l'élection municipale qui doit avoir lieu lundi 7 avril prochain:
Pour le Conseil général.
M. CRUZAT, A. PILIE,
J. W. ZACHARIE, L. EYMA.
ALDERMEN.
1er. district—1ère. municipalité.
R. D. CROSSMAN, EUG. MUSSON,
A. GRAILHE, J. J. INNARD.
2nd. District.
NICOLAS GURLIE, EDOUARD FORSTALL.

Mrs. les Editeurs de l'Abeille.
Veuillez bien, Messieurs, annoncer dans votre estimable feuille, M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, comme candidat à la place d'Alderman du 2me. district de la première municipalité pour la prochaine élection d'avril.
Plusieurs Votans du District.

Mr. l'Editeur.
Ayez la bonté d'annoncer M. JULES BENIT comme candidat pour la place d'alderman du 4me. district—1ère. municipalité.
Un grand nombre de votans.

GRANDE REDUCTION
DE PRIX,
Wiotte & Sallé.
MARCHANDISES SECHES au prix coûtant, en gros et en détail, dans les deux magasins, rue de Chartres, Nos. 28 et 54. 31 mars—1 m

Bill des Honoraires.
Adopté à la dernière Législature,
Imprimé dans les deux langues et collé sur carton, à l'usage des greffiers.
A vendre à l'imprimerie de l'Abeille.
Prix: Une piastre. 29 mars

SANGSUES.
M. TRASFORT ST. prévient le public qu'il a transporté son établissement, rue Hospital No. 97, entre Royale et Bourbon. Il continuera comme par le passé à fournir et poser les sangsues aux prix de trois piastres la douzaine. 1 avril

DEMANDE.—Une dame capable d'enseigner le français et l'anglais, dans une famille résidant à la campagne, à environ 150 milles de la Nouvelle Orléans. De bonnes recommandations seront exigées. S'adresser au No. 165, rue Dumaine. 1 avril—3

SARDINES.—3000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque de Chateinin Jne et Basset, reçus par les arrivages du Columbiana du Havre et de l'Amerika, de Bordeaux.
300 boîtes et demi boîtes petits pois de la marque de Chateinin Jne et Basset, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
1 av—15 24 Bienville

COUVERTURES—50 balles couvertures françaises de trois points, de Montpellier, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
1 av—15 24 Bienville

CAFE RIO—A bord—6000 sacs, formant le chargement du navire Margaret Forbes, à vendre par
1 av GEO GREEN & BROTHER, 87 Gravier

CAFE RIO—... sacs d'excellente qualité ... de la barque Z. D. venant d'arriver et à vendre par
1 av GEO. GREEN & BROTH... Gravier

BOTTES, souliers et Brodequins—... caisses en débarquement du navire Lyons, à vendre par
1 avril R. G. ... Douane

SAVON—50 caisses savon Winchester, No. 1, 25 do do Eagle, en débarquement du navire Lyons de Boston, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
1 avril 64 Vieille Levée

CHANDELLES—20 caisses marque Johnson, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
1 avril 64 Vieille Levée

DIVERS—50 barriques porter de Londres en bouteilles; 50 dito bierre d'Ecosse, en dito, 120 barils eau de vie du Nord, 1re preuve; 110 dito genièvre dito; 50 dito eau de vie de pêche de Baltimore; 40 dito vieux whisky de Monongahela, qualité supérieure; 40 demi barils dito dito; 25 barils whisky de Bourbon; 10 dito huile de tanneurs, à vendre par SMITH BRYAN,
1 avril 20 Douane

GOUDRON—50 barils en débarquement de la barque Fashion et à vendre par ROBERTS & HALL.
1 avril 76 Magasins

CHANDELLES—25 boîtes Solar, article nouveau récemment reçu et à vendre par ROBERTS & HALL,
1 avril 76 Magasins

LIQUEURS du pays—Rhum, Anisette, Genièvre, Alcohol et esprits neutres, de différentes preuves à vendre par ROBERTS & HALL
1 avril 76 Magasins

SEL—100 boîtes et barils sel américain et anglais, pour table, à vendre par ROBERTS & HALL.
1 avril Magasins

PERDU vendredi soir, à la Cour Criminelle, un petit portefeuille vert, contenant divers papiers, parmi lesquels se trouvaient un billet tiré par G. S. Rousseau et Bernard Neveux dans le Quatorzième Comte de l'Iberville, le 16 ou 18 mars 1845, à un an de date, à l'ordre de A. Ledoux & Co. payable à leur bureau à la somme de $1006 .... un billet tiré par Isaac Nambery, à l'ordre de Thomas H. Oswald, et endossé par Blanks & Co., pour $550, daté le 19 mars 1845 et payable le 1er. novembre 1845, au bureau de Frank ... et divers papiers, reçus etc., et ... $35 à $50 en billets de banque de cette ville.
Celui qui a trouvé ce portefeuille, est prié de le remettre ainsi que le contenu à l'adresse de N. No. 1, ou à bureau de l'Abeille et il recevra retenir les billets de banque pour sa récompense.
Le paiement des effets ayant été arrêté, ils ne peuvent être d'aucune valeur qu'aux propriétaires. 31 mars—3

$1,000 DE RECOMPENSE.
IL a été volé au soussigné, au Waverly House, à la Mobile, en pendant son voyage de la Mobile en ce lieu, à bord du steamboat Fashion, jeudi au soir, 27 courant,
5,790 piastres
en billets de banques de la Nouvelle-Orléans, parmi lesquels il s'en trouvaient deux de $500 et $500 en banque de ..., la balance principalement en billets de 50 et $100 La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque découvrira le voleur et fera retrouver l'argent. EDWARD WISE, Diamond's Row,
31 mars—6 No. 6, rue Tchoupitoulas.

AVIS est par le présent donné aux acquéreurs, ou à tous détenteurs de terrains de la succession de feue Dlle Febvre Louise, décédée veuve Pierre Gueno, provenant des adjudications faites par Durand et Ducry, encanteurs, le 12 juin 1835, d'avoir à se présenter sans délai en premiers paieme... et pour ... de la ... intérêts, à la ... et ..., et ... de la ... de 3,300 ... de la dite ... terrains ... Aug... Fayot ... Somme ...
31 mars—10 P. proc AUGUSTE FAYOT, Tuteur ROSEMOND DE ARMAS.

Hôpital de Charité,
Nouvelle Orléans, 28 mars 1845.
AVIS est par le présent donné qu'une élection de deux chirurgiens-visiteurs, et de huit médecins résidans ... de ... le ... 17 avril ... pour l'élection, ... 2, qui ... ... deux ... ... 31 mars—7 H. BIER, secrétaire

DES propositions pour une bâtisse à ajouter à l'hôtel de Carrollton, seront reçues jusqu'à samedi 5 avril, midi, au bureau de la compagnie du rail Road de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, à l'encoignure des rues Carondelet et Canal, où le plan et les devis peuvent être vus.
31 mars

On désire trouver à louer ou prendre à bail au mois de novembre prochain, deux maisons ou familles touchant l'une à l'autre. Elles ne doivent pas être éloignées de la première municipalité, et il faut qu'elles soient assez spacieuses. On voudrait en prendre possession le 1er. S'adresser par lettre à F. No. 99, que l'on déposera à la poste. 31 mars—5

FARINE—600 barils marques de l'Ohio, de choix, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.,
31 m 92 Tchoupitoulas

SUIF—Un petit lot à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
31 m 92 Tchoupitoulas

SAVON—60 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.,
31 m 92 Tchoupitoulas

CHANDELLES—40 caisses chandelles de composition de Grove et Ditrich, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
31 m 92 Tchoupitoulas

AMIDON—40 caisses, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
31 m 92 Tchoupitoulas.

PLOMB EN BARRES—10,000 livres, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.,
31 m 92 Tchoupitoulas

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues de Bordeaux et de Marseille, par les derniers arrivages:
250 quarts vin imitation Porto.
16 pipes vieux Madère.
150 barriques vin ordinaire de Bordeaux.
25 barriques vin pour familles.
350 paniers huile en grandes bouteilles.
150 dito do petites bouteilles.
200 caisses savon de Castille.
25 do absynthe
50 do liqueurs assorties, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale

LIMONS—60 caisses limons, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale
31 m

BOUCHONS—150 milliers bouchons pour bière, à vendre par P. LONGIS,
31 m 116 Royale

A VENDRE par NORCROSS & FOSDICK, No. 40, rue Gravier, 3000 sacs en pièce de 2 1/2 à 3 1/2 pouces; 1000 caisses thé de diverses qualités; 1000 caisses savon de Winchester; 200 caisses chandelles; 100 barriques riz; 200 sacs café vieux Java; 400 sacs café de la Havane; 500 barils maquereaux No. 3; 200 caisses dont No. 1; 200 sacs poivre; 100 sacs pimente; 40 nattes casse; 20 barriques saleratus, 20 do huile de baleine d'été supérieure. 31 mars

TOILE à voile—90 balles à vendre par F. VREDENBURGH & Co.
31 mars 30, Vieille Levée

INDIGO—17 surons excellent Caracas, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
31 mars 30, Vieille Levée

EAU DE VIE de Cognac—16 quarts de J J Dupuy et Castillon, 1ère preuve, importés par le navire America, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
31 m 30 Vieille Levée

VIN ROUGE—50 barriques de diverses marques, 200 caisses de 12 bouteilles chaque, de 100 caisses vin Haut Sauterne; 50 paniers Champagne, marque de la clé, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
31 mars 30 Vieille Levée

HUILE de baleine &c.—10,000 gallons huile pure, 1000 do huile blanchie, 1000 do huile d'éléphant de mer, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
31 mars 30, Vieille Levée

SAVON—400 caisses Nos. 1 et 2, de Boston à vendre par W F VREDENBURGH & Co
31 mars 30, Vieille Levée

SUCRE—Havane brun, à vendre par J M CABALLERO.
31 mars 37 Vieille Levée

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre en magasin par J M CABALLERO 37 Vieille Levée

CIGARES Principe Veritables et de la marque du steamboat, de Villegas et Ramires, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
31 m 37 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—1,000,000 de toutes les qualités et grandeurs, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
31 mars 37, Vieille Levée

FROMAGES—Gruyères pâte grasse, Neufchâtel de Suisse; Hollande tête de Maure; de pâte grasse; de Goshen, forme anglais; de pâte grasse, à vendre par LOREILHE & Co,
31 m Encoignure Royale et Douane.

SAUCISSONS DE LYON—Reçus par le navire Taglioni, à vendre par LOREILHE & Co.
31 m Encoignure Royale et Douane

FIGUES DE SMYRNE—En petits tambours de huit à dix livres, de la marque Eleme, à vendre par LOREILHE & Co,
31 m Encoignure Royale et Douane

TRUFFES DU PERIGORD—En boîtes de diverses dimensions, à vendre par LOREILHE & Co,
31 m Encoignure Royale et Douane

CIGARES—74,000 régalias différentes marques en débarquement de l'Alabama de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
31 m 54 Vieille Levée

BATAILLON D'ARTILLERIE
Nlle. Orléans, 30 mars 1845.
LE Bataillon ... le rendez-vous ... de l'arsenal ... samedi, 12 avril ... Grande tenue ... à l'heure ... de l'après midi, pour aller diner sur l'habitation Hopkins, à Gentilly, ... le 13 à six heures précises du matin, ... Parade d'uniforme complet ...
Les bateaux ... attelés de deux chevaux par voiture.
... ordre ... prise d'armes pour procéder à l'élection des membres du comité pour l'année ... pour l'année finissant le 30 mars 1846 ... du major,
F SAUTON, adj major.

☞ AVIS ☜
MESSIEURS les Chasseurs et autres sont respectueusement informés ... accident, de s'abstenir ... 12 avril, de passer dans les bois de l'habitation Hopkins.
F. SAUTON, adj. major.
Messieurs ... membres honoraires ainsi que Messieurs les invités ... des arrangemens ont été pris avec la compagnie du rail road Pontchartrain et que des chars partiront ... cette circonstance, toutes les demi heures, depuis 5 heures du matin jusqu'à midi 1 av

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,
ATENCION.
La compañía se reunirá el Domingo próximo 6 del corriente, en el paraje de costumbre, a las 3 de la tarde, con riguroso uniforme, y pantalon blanco, para asistir á la conducción del MAUSOLEO perteneciente a la compañía, erigido en el Cementerio ...
Los miembros honorarios, son también requeridos ... á 4 en punto de la misma tarde en ... para incorporarse á la tropa y marchar ... sitio.
Nueva Orleans, Abril 1o., 1845.
De orden superior,
J. R. DE LA PUENTE,
Sargento-primero.

CONSULAT DE FRANCE.
2e. MENSUEL—Avril 1845.
SONT invités à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent:
André Chr... Jaubert Jean
Arnoult Fr... Justier, Jacques
K
Klein Jean
L
Lacroix, A.
Lecoultre Louis François
Lemaître Pierre,
La Ferrière, (le comte de)
M
Monié, Jean
Martin, tailleur
Marmodet, Philippe
N
Nicolaud, Arsène
P
Potier Gillet
Perrodon, François
Porret, Louis
Pelloux, Joseph Paul
Pelloux, les frères
R
Roché,
Raymond (M) Silvain
T
Tertian, Hyacinthe
Thierry, Auguste
V
Vernenil
Vaudegrif, époux
Vergès, François
Vaine, Mme Rosalie Boctant
Vincent, Augustin Ancet
Ojard Antoine
Hamilton ... boulanger
Isabelle Jean Baptiste
Jourdan ...
La chancellerie du Consulat de France, située sur rue ... St. Pierre, est ouverte tous les jours de ... heures de ... matin à trois heures de l'après midi.
1 avril

PUBLICATIONS NOUVELLES!
Reçues par le navire Narragansett du Havre et à vendre chez V. HEBERT, libraire, 149 rue de Chartres:
... le paysage de Paris: France de Paris ... Histoire de Paris, Etrangers à Paris; Chants et Chansons de la France, Magasin Pittoresque de 1844, ... Musée des Familles de 1844, ... en Amérique, Chargés Parisiennes, ... Album à la Mode, ... Art de Fumer, par Barthélemy, ... de Hugues, ... Mémoires du Roi, ... Marco ... Berthoud ... Reine de Navarre ... Jeanne, Parrin—Reine des Fées ... Louis XIV, ... Juif Errant illustré par Gavarni ... du Jeu d'Echecs; Enseignement Elémentaire ... Histoire des Religions ... Astronomie, l'Algèbre ... Théorie de l'Artillerie ... Aide Mémoire ... 31 mars

PUBLICATION A BON MARCHE.
MAGASIN PITTORESQUE, année 1845—Les quatre premières livraisons sont présentement en vente à la livraison chez
V. HEBERT 149 rue de Chartres.

JUIF-ERRANT ILLUSTRE.
Les 14 premières livraisons du Juif Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni—en vente chez
31 m V. HEBERT, 149 rue de Chartres

AVIS.
ON trouvera encoignure de Bienville et Royale, chez Mme F. Fryer, un grand assortiment de jaconat et autres nouveautés du dernier goût, dans les prix les plus modérés. Mme Fryer vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, toute espèce de nouveautés, savoir: Barèges couleurs de demi-deuil, un grand choix de robes, organdy brodé couleur, ... chapeaux en paille d'Italie, ... pour hommes, gants blancs, ... brodés et châles, gants, ... mouchoirs, ... chapeaux de soie ... organdy ...
Par le navire Narragansett ... Marabout, de ... paille de Chine ... couleurs.
Mouchoirs de batiste, brodés, ... &c. &c.
29 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—17 caisses en débarquement des navires Emilio et Sultana, à vendre par
R. G. HOBBS,
12 Douane

AVIS—Il y a société existant entre M. J. MAURY & J. LEBLANC, a été dissoute ... M. ... le ... Royale ... Urasines, entre Remparts et Bourgogne, ...

BOTTES, SOULIERS, Chapeaux, &c.—en débarquement et en magasin, un bel assortiment de chaussures pour hommes ... Bottes, brodequins ... Brodequins de lasting et bottines ... Pantoufles ... Bottes fines, ... Brodequins d'enfans ... Brodequins Russett, pour hommes et garçons.
CHAPEAUX
Fins castor, pour hommes, en castors gris, Chapeaux de chasse, fins et communs, Idem de laine, noirs, gris, bleus et blancs, Idem de Campêche double tresse, fins et communs, Idem de palmier, fins et communs, constamment en vente par FROST & Co.
29 mars 10, Magasins

DIVERS—1700 pièces et rouleaux toile et toile d'emballage; 100 balles ficelle; 50 rouleaux petite corde; 300 bls whiskey rectifié; 40 de commandes de vieux Bourbon; 5 barriques jambons et épaules; 20 caisses fromage, 13,50 caisses ... à vendre par G. M. BUCHANAN & Co.
29 m 62 Tchoupitoulas

A VENDRE à des conditions avantageuses, une grosse balle ... à la ... 16 ... s'adresser EUG ROUHERAU & Co.
17 et 19 St Louis.

SAVON—300 caisses de Boston No. 1, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

BEURRE GOSHEN—De choix, en firquins et demi-firquins, venant d'être débarqué du Yorkshire à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

MAQUEREAUX—50 barils No. 1 et 3 des maquereaux du Sud, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

MORUE—200 caisses de morue, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

PAPIER A ENVELOPPE—... rames de toutes dimensions, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

POIVRE—80 sacs poivre de Sumatra à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

HARENGS—800 caisses harengs sans écailles, venant d'être débarqués de la barque Muriel, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
29 m 26 et 28 Gravier

RAISINS—... barils, en débarquement du brick Victorine de Baltimore, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp.

HUILE DE TANNEURS—... à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

THE—150 caisses de 13 livres Young Hyson, en boîte paquets poudre à canon, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp

CIDRE DE NEWARK—100 barils de choix, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

BOUCHONS de France, qualité supérieure, en sacs de 1000, 300 & 300 à vendre par RAYNAUD & FALLON, 31 Tchoupitoulas

VEAUX cirés, Tiges et avant pieds—En débarquement du Taglioni, du Havre:
... veaux cirés, première grandeur; Tiges et avant pieds, à vendre par TALAMON FRERES,
29 mars 44, rue de Chartres

SEINES! SEINES! SEINES!
EN débarquement du Taglioni du Havre—Seines à pêcher de toutes dimensions, ... à vendre par TALAMON FRERES,
29 m 44 rue de Chartres

CHAPEAUX de Paille—Les soussignés reçoivent par le Taglioni, du Havre—Le complément de leurs chapeaux de paille d'Italie, pour hommes et enfans, ... à vendre par TALAMON FRERES, 44 Chartres

ARTICLES en ... —En débarquement du Taglioni, du Havre: Peignes, colliers, bracelets et épingles en jais, à vendre par TALAMON FRERES,
29 m 44 rue de Chartres

MOUCHOIRS imitation madras, en consignation—600 douzaines mouchoirs imitation madras, reçus en consignation par le Taglioni, du Havre, à vendre par
29 m TALAMON FRERES 44 Chartres

SACS en pitre—Chargement du navire London, d'importation directe, à vendre par
29 m G. GREEN & BRO. 88 Gravier

CORDAGES de Manille—D'un pouce et demi, à vendre par G. GREEN & BRO,
29 m 88 Gravier

VIN de Champagne—De qualité supérieure, d'importation directe, à vendre par G. GREEN & BRO,
29 m 88 Gravier

COUVERTURES—De trois points, de Grenier, d'importation directe, à vendre par
29 m G. GREEN & BRO 88 Gravier.

MAGASINAGE.—On reçoit à magasinage, des navires, le sud et autres marchandises d'encombrement dans les magasins Washington, ... des frais modérés. Les marchandises reçues dans ces magasins seront délivrées à bord des bateaux ou bateaux à vapeur, sans frais de charroi.
Le tabac sera reçu emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co,
6 mai 65, Bienville